LIMOGES METROPOLE

ARRETE

du 15 décembre 2023

Portant délégation de signature à **Mme Valérie VIGUIE**, Directrice au sein du Pôle ressources et à **Mme Valérie LAURENT-ROUX**, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole

N° 24662

Le Président de Limoges Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 et L 5211-10

Vu la délibération n°31 du 21 novembre 2022 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président

CONSIDERANT que Mme Valérie VIGUIE assure les fonctions de Directrice des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation au sein du Pôle ressources,

CONSIDERANT que Mme Valérie LAURENT-ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Valérie VIGUIE, Directrice des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation au sein du Pôle ressources, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KIMOCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 25 000 € HT de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- Bordereaux de transmission.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- Attestations de service fait, les attestations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- Contrats d'abonnement et contrats de location de matériel du vélodrome.
- Conventions pour l'accueil des établissements du 1er et 2ème degré et de l'enseignement supérieur situés sur et hors territoire communautaire et tout avenant s'y rapportant (L'Aquapolis et vélodrome).
- Conventions d'accueil du championnat de la section waterpolo de l'Association sportive des postes, des télégraphes et des télécommunications (ASPTT) et tout avenant s'y rapportant.
- Conventions avec les clubs et les comités pour l'attribution des créneaux d'entraînement et tout avenant s'y rapportant (L'Aquapolis et vélodrome).
- Conventions d'utilisation de la salle de musculation pour l'entraînement des clubs et tout avenant s'y rapportant (L'Aquapolis).
- Conventions pour l'accueil des centres de loisirs, les associations à but non lucratif, les entreprises, les entreprises de coaching ou assimilées et les centres de formation au vélodrome et tout avenant s'y rapportant.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie VIGUIE, Directrice au sein du Pôle ressources

1 DOCUMENT - *Publié le 21 Décembre 2023*

ARR_SIGN_24662_VIGUIE.pdf
(.pdf, 156,1 Ko)

TÉLÉCHARGER